

Mantes-la-Jolie, le 16 mars 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE MISE EN PLACE DU RESEAU ELECTRICITE SEINE AVAL**

**L'EPAMSA et la Camy sont engagées avec 20 autres collectivités dans la mise en place du réseau ElectriCité Seine Aval, le réseau public de charge électrique. Adhérente depuis 2014 au groupement de commandes visant à déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques, la Camy s'est engagée à déployer deux bornes, dont la première sur le parking public de l'Avenue du Béarn à Buchelay.**

### **MOBILITE ELECTRIQUE UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE**

43 bornes de recharge sont prévues sur le territoire Seine Aval (de Poissy à Bonnières) à horizon 2016. Après la réussite de l'expérimentation SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) en 2011-2012, les 21 principales collectivités du territoire<sup>1</sup>, avec l'appui de l'EPAMSA, ont retenu le groupement SODETREL – SADE TELECOM pour déployer et exploiter le réseau de recharge Seine Aval pour les quatre prochaines années. En outre, la convention de partenariat signée entre l'EPAMSA, ERDF et le Syndicat d'Energie des Yvelines en juillet 2013 permet de faciliter le déploiement du réseau.

**Le territoire passera ainsi de 54 à près de 150 points de charge en 2015 soit un total de 65 bornes de recharge accélérée (3-22 kw).**

Ce réseau, dénommée ElectriCité Seine Aval, est un réseau public de charge électrique, complémentaire de la recharge privative à son domicile ou sur son lieu de travail. En effet, les bornes de recharge accélérée (3-22 kw) permettront à l'utilisateur d'une voiture électrique de récupérer l'autonomie de sa batterie en une heure environ, le temps d'une course ou d'un rendez-vous. Ces bornes seront accessibles grâce à un badge distribué par les collectivités membres du groupement de commande.

Les 21 collectivités vont bénéficier de subventions, grâce au concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confié à l'ADEME à hauteur de 50% du coût d'une borne de recharge<sup>2</sup>, ainsi que de la région Ile-de-France dans le cadre de sa politique régionale en faveur du développement des Nouveaux Véhicules Urbains, à hauteur de 40% par borne.

---

<sup>1</sup> Cf. liste des collectivités ci-dessous

<sup>2</sup> 1 borne = entre 8 500 et 12 000 €

## ELECTRICITE COMMENT ÇA MARCHE ?

Le réseau public de charge électrique est ouvert, gratuitement, à tous ceux qui se déplacent en Seine Aval, habitants du territoire ou non ! Il suffit de se munir du badge ElectriCité Seine Aval.

Deux possibilités pour se le procurer :

### En ligne sur le site dédié [electricite-seineaval.fr](http://electricite-seineaval.fr) :

- remplir le formulaire d'inscription
- joindre les documents demandés (copie de la carte d'identité, copie du certificat d'immatriculation du véhicule électrique ou d'une preuve d'achat pour un vélo électrique)
- Le badge est ensuite envoyé par courrier.

### En mairie/hôtel d'agglomération :

Sur place, il sera demandé :

- le formulaire d'inscription rempli
- une copie de la carte d'identité
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule électrique ou d'une preuve d'achat pour un vélo électrique

## OU TROUVER LES BORNES ?

Les bornes du réseau se trouvent principalement en centre-ville et dans les zones d'activités, elles sont signalées par un marquage au sol. Toutes les bornes sont géolocalisées sur [electricite-seineaval.fr](http://electricite-seineaval.fr)

## CONTEXTE NATIONAL

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.



## SOUTENIR L'EMPLOI

En offrant aux utilisateurs de véhicules électriques un vaste éco-système de recharge électrique publique interopérable, les collectivités de Seine Aval souhaitent **développer de nouvelles solutions de mobilité au service de leurs habitants et de leurs entreprises et soutenir l'emploi local**, directement concerné notamment par la présence du centre de production de la Zoé Z.E de Renault à Flins-sur-Seine et du centre de développement des moteurs électriques et hybrides de PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy.

## Les collectivités qui s'engagent pour développer la mobilité :

### Communes :

Achères	Hardricourt
Aubergenville	Juziers
Bonnières-sur-Seine	Les Mureaux
Buchelay	Magnanville
Carrières-sous-Poissy	Maule
Conflans-Sainte-Honorine	Poissy
Epône	Triel-sur-Seine
Flins-sur-Seine	Rosny-sur-Seine
Freneuse	Vaux-sur-Seine

### EPCI :

CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine)  
CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines)  
CCPIF (Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France)

L'EPAMSA installera également des bornes dans les ZAC de Bonnières-sur-Seine, Gargenville, et Mantes Université.

### Calendrier de pose des bornes de recharges

Décembre 2014 : 2 bornes à Buchelay (Plaine des Sports) et Freneuse

Janvier 2015 : 10 bornes à Achères (2 bornes), Conflans-Sainte-Honorine (2 bornes), Vaux-sur-Seine (2 bornes), Magnanville (1 borne), à Bonnières-sur-Seine (2 bornes commandées par la CCPIF), à Carrières-sous-Poissy et Andrézy (commandées par la CA2RS).

### Chiffres clés

Seine Aval, territoire de 400 km<sup>2</sup> et 390 000 habitants

21 communes et intercommunalités membres du groupement de commandes

150 points de charge en 2015

43 nouvelles bornes de recharge accélérée de 3-22 kw

### LA CAMY

Créée en 1999, la Camy s'est peu à peu agrandie de part et d'autre de la Seine, jusqu'à constituer un périmètre de 35 communes membres. Cette intercommunalité permet de réaliser et de partager des projets d'envergure qu'une commune isolée ne pourrait réaliser : la construction d'une école de musique, d'une piscine, d'une station d'épuration... Elle favorise également les économies d'échelle et fait ainsi bénéficier ses habitants, des meilleurs services au moindre coût. Au quotidien, la Camy gère des compétences comme le développement économique, la formation supérieure, l'insertion professionnelle, le logement, les déplacements, l'eau et l'assainissement ou encore les déchets, la culture et le sport.

### L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains (PRU du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes) en Seine Aval (78), territoire du Grand Paris. Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et des programmes de renouvellement urbain,
- **aménageur urbain** pour la construction de logements et l'implantation d'entreprises,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

### Contacts presse :

#### EPAMSA

Amandine Martin, Responsable de la communication  
01 39 29 21 25 - 06 76 97 48 98 - [a.martin@epamsa.fr](mailto:a.martin@epamsa.fr)

#### CAMY

Charlotte Cognon, Chargée de communication  
01 30 98 97 50 – 06 48 71 41 41 –  
[charlotte.cognon@camy-info.fr](mailto:charlotte.cognon@camy-info.fr)